

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES  
-----  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

19 décembre 2014 – n° 06  
140149

**ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS DE CREATION  
D'ENTREPRISES – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-DIE-DES-  
VOSGES ET LA S.A. PEPINIERE D'ENTREPRISES DE SAINT-DIE-DES-  
VOSGES ET DE SA REGION**

La ville de Saint-Dié-des-Vosges a décidé d'accompagner les projets de création d'entreprises de la SA Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région en lui accordant une aide maximum de 30 000 € TTC au titre du soutien à l'accompagnement des porteurs de projets.

La SA Pépinière d'entreprises de Saint-Dié-des-Vosges et sa Région, quant à elle, se donne pour objectif général de favoriser l'initiative créatrice d'activité et d'emploi et plus concrètement :

- d'accueillir tout porteur de projet en vue de l'informer sur la création et la reprise d'entreprise et de le mettre en relation, le cas échéant, et en fonction des besoins, avec tout acteur économique susceptible d'y répondre ;
- de lui apporter un soutien technique de qualité dans la validation de son projet et l'élaboration de son plan d'affaires ;
- de l'accompagner dans la concrétisation de son projet et de le suivre ultérieurement dans sa démarche post-crétation ;
- de lui proposer des possibilités d'hébergement (bureau et/ou ateliers en fonction des disponibilités) et des services communs à tous les résidents ;
- d'assurer à sa sortie de la pépinière une installation durable sur Saint-Dié-des-Vosges ou sa région.

**LE CONSEIL**

Après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention à intervenir avec la SA Pépinière d'entreprises et sa Région, par laquelle la ville de Saint-Dié-des-Vosges s'engage à verser à la SA Pépinière d'entreprises une aide maximum de 30 000 € TTC au titre du soutien à l'accompagnement des porteurs de projets.

- AUTORISE le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Extrait certifié conforme,  
Le Maire,



*David Valence*  
David VALENCE

-----  
Nombre effectif des Membres  
du Conseil Municipal..... 35

-----  
Séance du 19 décembre 2014

Nombre des Membres en  
exercice..... 35

Nombre des Membres présents  
à la séance..... 31

Procurations..... 4

-----  
Le Conseil Municipal réuni en session ordinaire sous la présidence de David VALENCE, Maire, assisté de Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Adjoints.

Etaient présents :

David VALENCE, Bruno TOUSSAINT, Claude KIENER, Vincent BENOIT, Françoise LEGRAND, Jean-Paul BESOMBES, Dominique CHOBOUT, Patrick ZANCHETTA, Caroline PRIVAT, Marc FRISON-ROCHE, Nicolas BLOSSE, Marie-José LOUDIG, Jacqueline THIRION, Marie-France LECOMTE, François FICHTER, Roselyne FROMENT, Gina FILOGONIO, Isabelle de BECKER, Ousseynou SEYE, Johann RUH, Issam BENOuada, Mustafa GUGLU, Pierre JEANNEL, Christophe ZIEGLER, Michel CACCLIN, Jean-Louis BOURDON, Serge VINCENT, Orhan TURAN, Christine URBES, Nadia ZMIRLI, Nathalie TOMASI

Excusés et ont donné procuration :

- |                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| - Marie-Claude ANCEL | à Françoise LEGRAND |
| - Christine FELDEN   | à Claude KIENER     |
| - Sabriya CHINOUNE   | à David VALENCE     |
| - Ramata BA          | à Christine URBES   |

-----  
Monsieur Pierre JEANNEL est désigné en qualité de SECRETAIRE DE SEANCE.  
-----